



Illustrationen: Emil Probst, aus Josef Meyers, *Geschichte Luxemburgs*, (Luxemburg, Anfang 1940)

Dominations étrangères et fidélité dynastique

Deux mythes de l'historiographie luxembourgeoise

L'histoire du Luxembourg peut se lire comme une longue suite de changements de souveraineté. Du 15^e au 18^e siècle, des ducs de Bourgogne, des rois d'Espagne, des empereurs d'Autriche portent successivement le titre de duc de Luxembourg. Parfois la situation se complique à l'occasion d'une guerre de succession ou d'une conquête. Au 19^e siècle, les tribulations dynastiques des Luxembourgeois continuent. Lors du congrès de Vienne en 1815, la maison régnante des Pays-Bas, les Orange-Nassau, obtient le Grand-Duché en union personnelle. Puis en 1890, à la suite de l'extinction des mâles de cette branche, le pays passe à la famille des Nassau-Weilbourg. En la personne d'Adolphe de Nassau-Weilbourg - un prince allemand qui avait perdu son trône dans la guerre austro-prussienne de 1866 - les Luxembourgeois jouissent de nouveau pour la première fois depuis Henri VII (1288-1310) d'un souverain qui n'a d'autre couronne que celle du Luxembourg. Longtemps, l'historiographie luxembourgeoise a interprété cette période marquée par les transferts de souveraineté comme une simple parenthèse entre un Luxembourg qui aurait été une principauté autonome au Moyen Âge et un Luxembourg accédant à nouveau à l'indépendance au Congrès de Vienne. Pour désigner cette éclipse temporaire dans l'existence nationale, elle a utilisé le terme de "dominations étrangères" qui est devenu en allemand "Fremdherrschaft".

Les transferts de souveraineté vécus par la population

La notion de "domination étrangère" suggère un régime imposé de l'extérieur, sans légitimité véritable, plaçant les habitants sous le joug d'une administration dominée par des étrangers. Cependant, tel n'était manifestement pas le sentiment de la population luxembourgeoise au moment où le Congrès de Vienne décidait de leur sort. Le publiciste allemand Joseph Görres qui parcourt la province en 1814, écrit dans le *Rheinischer Merkur* : "Il n'est pas douteux que la grande majorité voudrait au Luxembourg, rétablir de préférence l'ancienne situation (c.-à-d. celle d'avant la conquête par les révolutionnaires français). La situation du pays (sous le régime autrichien) était vraiment enviable. Peu d'im-

pôts; un gouvernement presque invisible; avec une stricte constitution d'Etats, qui ne tolérât pas le plus léger empiètement du gouvernement (de Bruxelles et de Vienne), et dont l'accord était nécessaire pour la moindre chose; le pays laissé librement à sa propre initiative, replié sur lui-même et sans contact avec l'étranger, ce qui était du goût des habitants, qui veillaient jalousement à ce que toutes les places fussent occupées par des indigènes. Ainsi, ils étaient heureux et contents, et il est naturel qu'ils désirent le retour d'une telle époque". Certes, ce témoignage (cité par A. Calmes) offre à bien des égards une vision édulcorée du passé. Mais il est clair que les Luxembourgeois en 1815 n'avaient pas la conviction que leur pays avait subi sous le règne des Habsbourg une domination étrangère, contrairement au régime instauré par la Révolution française qui

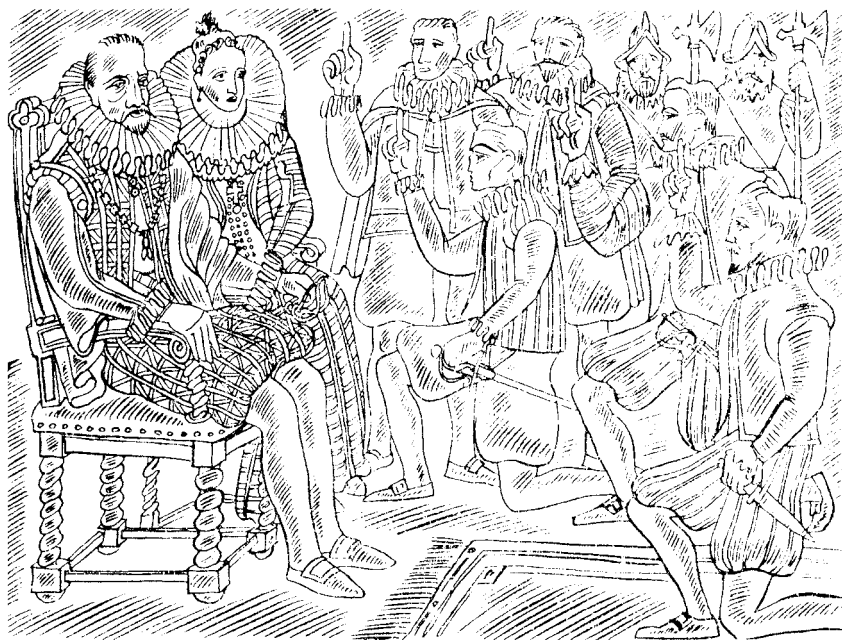
avait été ressenti par la majorité de la population comme une oppression. Quand et pourquoi la qualification de "dominations étrangères" s'est-elle alors introduite dans l'historiographie luxembourgeoise ?

L'apparition du mythe

Le thème des dominations étrangères apparaît pour la toute première fois en Belgique en 1814 dans un texte qui est un ardent plaidoyer en faveur de la réunion avec la Hollande. Il s'agit d'une petite brochure au titre significatif : "*La réunion de la Belgique à la Hollande serait-elle avantageuse ou désavantageuse à la Belgique ?*" Par la suite, le thème des dominations étrangères devient un lieu commun dans les écrits des publicistes pro-hollandais servant à justifier la réunion des Belges et des Hollandais dans

le Royaume des Pays-Bas. Alors que les provinces du nord se sont libérées de la domination espagnole à la fin du 16^e siècle, le sud du pays est resté sous le joug des souverains étrangers. La création du Royaume des Pays-Bas au Congrès de Vienne permet aux Belges de trouver à leur tour la liberté. Depuis son intégration dans les Pays-Bas bourguignons au 15^e siècle, le duché de Luxembourg avait suivi la destinée des provinces belges. Dès lors, on peut s'attendre à ce que les historiens luxembourgeois s'inspirent auprès de leurs collègues belges pour interpréter la période allant du 15^e au 19^e siècle. Aussi n'est-il pas étonnant de retrouver le terme de "domination espagnole" dans le *Précis chronologique de l'histoire de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg*, à l'usage des écoles moyennes, paru en 1828, chez Schmit-Bruck, imprimeur-libraire à Luxembourg. En revanche, le gouvernement des Habsbourg d'Autriche est pudiquement appelé "régime austro-allemand", l'auteur ne pouvant pas nier les bienfaits de l'administration de Marie-Thérèse et de Joseph II. L'auteur présumé du manuel est un certain Pierre Dominique Joachim (1793-1853), professeur à l'Athénée et orangiste fidèle à en juger ses appréciations de la révolte des Pays-Bas et de la Révolution brabançonne. Il vient à la conclusion "*que notre pays a été souvent le théâtre de la guerre, parce qu'il était la pomme de discorde entre l'Allemagne et la France; que, par le fréquent changement de domination, il a du être retardé dans le développement de sa prospérité, et dans les progrès de l'instruction.*"

En 1830, la Belgique se sépare du Royaume des Pays-Bas. Le plat pays du Grand-Duché se rallie à la Révolution belge alors que la capitale protégée par les remparts de la forteresse reste sous le contrôle de l'administration hollandaise. Cette situation dure jusqu'en 1839 quand le traité de Londres consigne définitivement le partage et le maintien de l'union personnelle entre les Pays-Bas et le Grand-Duché. En Belgique, la formule des "dominations étrangères" survit à la révolution et devient même un thème majeur de l'indépendance. En entrant dans la phraséologie nationaliste, elle acquiert une nouvelle signification.



Die luxemburger Abgeordneten waren 1598 in Brüssel vor allen ausgezeichnet

Les "dominations étrangères" évoquent désormais l'asservissement du peuple belge qui n'a fait que passer d'un joug sous un autre avant de reconquérir sa liberté grâce à la révolution. Dans le registre du discours patriotique, l'antonyme de "dominations étrangères" (Fremdherrschaft / Fremdbestimmung) devient "auto-détermination" (Selbstbestimmung).

L'interprétation orangiste de l'histoire

L'appropriation du thème par les nationalistes belges rend son usage compromettant pour les historiens luxembourgeois restés dans le giron des Orange-Nassau. Dans le *Tableau analytique et chronologique des principaux faits de l'histoire du Grand-Duché et de la Ville de Luxembourg*, écrit en 1832 par Jean Ulveling, un haut-fonctionnaire de l'administration orangiste, on ne trouve plus de traces des "dominations étrangères". L'auteur renonce à une périodisation de l'histoire et donne à son récit la forme inoffensive d'une liste des souverains. Alors que la majeure partie du pays est passée dans le camp de la Révolution belge, Ulveling veille à marquer la différence qui sépare le Luxembourg et la Belgique. Au sujet de la prise de la ville par les Bourguignons en 1443, il insiste "*que le Luxembourg a été incorporé définitivement aux domaines de Bourgogne,*

pas comme partie de la Belgique, mais comme état indépendant ayant sa nationalité particulière, et qui ne se trouvait que temporairement et accidentellement lié à des provinces belges." La notion d'une nationalité luxembourgeoise propre apparaît ici sous la plume d'un écrivain orangiste soucieux d'éviter l'amalgame du Grand-Duché avec la Belgique.

Après les événements de 1830/1839 le terme de "dominations étrangères" disparaît du vocabulaire historique national. Ni Joseph Paquet dans les éditions successives de son manuel à l'usage des écoles primaires, ni Jean Schoetter dans son histoire du pays de Luxembourg éditée et continuée par Charles Arthur Herchen et Nicolas van Werveke n'y ont recours. En revanche, les historiens belges qui traitent de l'histoire du Grand-Duché continuent à parler de "dominations étrangères". Le thème leur sert à protester amèrement contre la perte des Luxembourgeois grand-ducaux restés sous la "domination" des Orange-Nassau. On sent que la blessure du partage de 1839 est encore vive quand on lit ce que Marcellin Lagarde, professeur au collège d'Arlon, écrit en 1849/1850 dans son *Histoire du Grand-Duché de Luxembourg* à propos de la date historique de 1443 : "*Le duché de Luxembourg avait cessé d'avoir une existence propre; ses destinées étaient désormais liées à celles*

des autres provinces belges; mais, sous les diverses dominations antinationales que nous eûmes à subir, il eut toujours la plus large part dans les vicissitudes de la communauté, et quand l'heure de l'émancipation politique sonna pour nous, en 1830, cet événement providentiel, loin d'être une compensation aux maux qu'il avait soufferts, lui occasionna au contraire de nouveaux déchirements."

La sublimation de la soumission

Dans le discours patriotique en Belgique, les "dominations étrangères" subies au passé renvoient à l'indépendance du présent. Or le Grand-Duché, après 1839, est loin d'être un Etat indépendant. Son souverain réside à La Haye et n'hésite pas à intervenir de façon autoritaire dans les affaires politiques. Par exemple en 1856, Guillaume III dissout la Chambre des députés et impose une constitution réactionnaire. D'autre part, le Grand-Duché est membre de la Confédération germanique. Aussi, une garnison prussienne occupe-t-elle la forteresse. Le Luxembourg a un statut international précaire qui, à la moindre crise, risque d'être mis en cause. Dans ce contexte de dépendances multiples, on voit mal comment le thème des "dominations étrangères" aurait pu devenir un mythe national.

Un autre phénomène semble par contre davantage prédestiné à devenir le mythe qui puisse transfigurer la subordination vécue par les Luxembourgeois au cours de leur histoire : la fidélité dynastique. Après l'intermède de la Révolution belge et la restauration des Orange-Nassau, les notables orangistes restés au pouvoir vont créer la légende de la loyauté inébranlable des Luxembourgeois en puisant dans l'histoire du Luxembourg sous l'Ancien Régime. Déjà au 16e siècle, le Luxembourg n'avait pas participé à la révolte des Pays-Bas contre Philippe II. De même en 1789, il ne s'était pas joint au soulèvement des autres provinces contre les réformes de Joseph II. "L'ancienne fidélité des Luxembourgeois à leurs souverains légitimes" (Jean Ulveling) devient un lieu commun de la littérature historique du 19e siècle. Un épisode revient toujours sous la plume

des auteurs, celui des représentants des Etats du duché de Luxembourg assistant à Bruxelles à la cérémonie d'inauguration des archiducs Albert et Isabelle en présence des délégués de toutes les provinces. On le trouve raconté sous sa forme canonique chez Jean Schoetter: *"Die luxemburgischen Abgeordneten stellten sich, einem althergebrachten Vorrechte gemäß, mit den Würdenträgern des Hofes auf die rechte Seite des Fürsten, unmittelbar nach den Ritters vom goldenen Vliese. Das war schon an und für sich eine große Auszeichnung, dieselbe sollte indessen noch in ein helleres Licht treten, als Albert den Luxemburger Delegierten erlaubte, bei diesem Eide, den sie in deutscher Sprache ablegten, nur einen Finger zu erheben, während die Repräsentanten der andern Provinzen mit zwei erhobenen Fingern schwören mußten. Als diese hierüber ihre Unzufriedenheit laut kund gaben, sprach Albert in einem etwas gereizten Tone: "Was wundert ihr Euch über diese Auszeichnung? Ihr habt Euch gegen Gott und den König empört, die Luxemburger aber, welche wie ein Bollwerk des Glaubens Gott und ihrem Könige treu blieben, können mir mit einem Finger, ja selbst mit einem Winke ihrer Augen ein hinlängliches Zeichen ihrer Treue geben."* L'attitude des délé-

gués luxembourgeois illustre à la fois le particularisme des Luxembourgeois et leur loyauté sans faille envers le prince.

Le mythe de la fidélité dynastique est entré dans la composition du sentiment national au 19e siècle. Sa popularité, à une époque où le souverain ne résidait pas au Luxembourg et dès lors ne suscitait guère d'attachement à sa personne, peut étonner. Mais le succès du thème s'explique peut-être par le rôle qu'il a joué dans la psychologie collective : faire accepter les transferts de souveraineté et sublimer la soumission.

La dynastie en crise

En 1890, le Luxembourg change encore une fois de dynastie. A la mort de Guillaume III, la couronne du Grand-Duché échoit à Adolphe, duc de Nassau, conformément à un pacte de famille conclu en 1783 entre toutes les lignes nassoviennes. Les premiers Nassau-Weilbourg n'interviennent guère dans le gouvernement du pays et apparaissent peu en public : Adolphe est un vieillard de 73 ans quand il accède au trône ; Guillaume IV est accablé par une grave maladie qui le cloue au lit. L'avènement de Marie-Adélaïde en 1912 marque un tournant. La jeune souveraine rompt avec

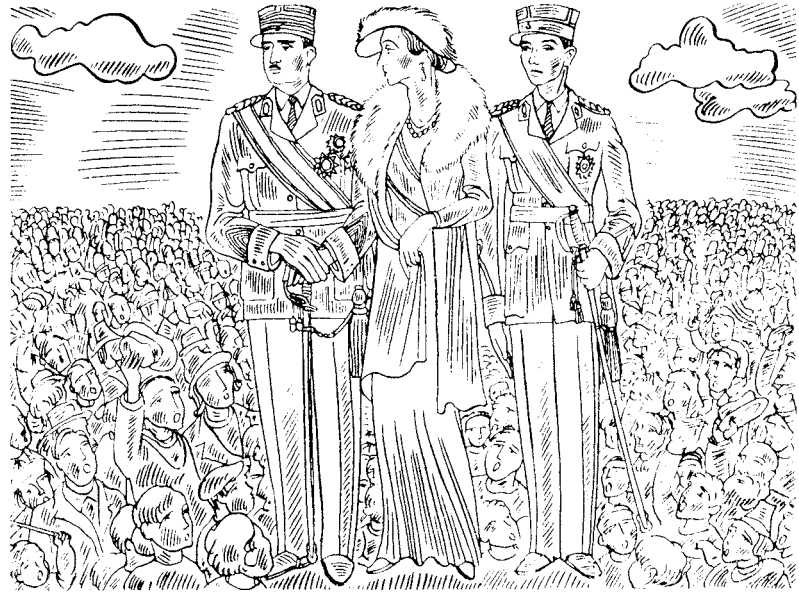


1798 erhoben sich die Bauern gegen die Fremdherrschaft

l'effacement de ses prédécesseurs et se sert effectivement des larges pouvoirs que lui laisse la constitution. Ses interventions dans la vie politique - la dissolution de la Chambre en 1915, l'éviction de certains représentants de la gauche - sont profondément ressenties par une partie de l'opinion publique. Au lieu d'être un symbole de rassemblement national, la monarchie devient un facteur de division. Les déchirements intérieurs sont encore accentués par le régime d'occupation allemande entre 1914 et 1918 et les annexionnismes belges et français qui se manifestent ouvertement à la fin de la guerre. La crise éclate au grand jour dès la retraite des Allemands et l'arrivée des Alliés. Les 10 et 11 novembre 1918 un soviet se forme à Luxembourg. A la Chambre, libéraux et socialistes demandent la déchéance de la dynastie. Le 23 décembre le gouvernement français refuse de recevoir les ministres de Marie-Adélaïde à Paris. Le 9 janvier 1919, la compagnie des volontaires se mutine et un comité de salut public proclame la république. Tous ces mouvements ne rencontrent pas l'adhésion de la majorité et sont vite étouffés. Mais Marie-Adélaïde, tenant compte de l'ampleur de l'opposition, décide d'abdiquer en faveur de sa sœur Charlotte le 15 janvier 1919.

La dynastie comme garant de l'indépendance

C'est dans ce contexte de mise en cause de l'existence du pays et de contestation de la dynastie qu'Arthur Herchen écrit son *Manuel d'Histoire Nationale* dont les neuf éditions parues jusqu'en 1972 ont marqué des générations d'écoliers luxembourgeois. Dans cet ouvrage destiné à l'enseignement, Herchen réintroduit le thème des "dominations étrangères" dans l'historiographie luxembourgeoise. L'auteur est un fervent défenseur de la dynastie qui lui semble être le garant de l'indépendance nationale. D'emblée, il livre aux lecteurs son interprétation de l'histoire luxembourgeoise : "Notre pays n'a pas toujours été indépendant, comme il l'est aujourd'hui. Dans son existence politique presque millénaire, il a subi les vicissitudes et les transformations les plus diverses. Après la chute de l'empire romain et les inva-



Die Luxemburger stehen in einmütiger Geflossenheit zusammen um Großherzogin und Dynastie

sions barbares, il a été gouverné pendant près de cinq siècles par des princes nationaux, comtes et ducs de Luxembourg. C'était, pour ainsi dire, l'âge d'or de son histoire, où le peuple luxembourgeois occupa dans la gloire une place plus large que sur le sol. Victime, ensuite, des luttes internationales et des combinaisons de la diplomatie, comme la Belgique, dont il partageait alors les des-

Dans la réédition de son manuel en 1929, Arthur Herchen s'efforce d'asseoir la légitimité des Nassau-Weilbourg sur la continuité avec les "princes nationaux" de la période médiévale. Le temps historique qui les sépare devient celui des "dominations étrangères".

tinées, il a retrouvé enfin, après quatre cents ans de domination étrangère, la possession durable d'une indépendance, dont il avait été si longtemps sevré." Le manuel d'Arthur Herchen se termine par un vibrant appel à la fidélité dynastique et un plaidoyer en faveur de Marie-Adélaïde : "C'est dans le mutuel attachement du chef de l'Etat et du peuple, dans leur confiance réciproque et dans leur colla-

boration commune, que résident le bonheur et l'avenir d'une nation. Associée, depuis son enfance à toutes les patriotiques émotions du pays qui l'a vu naître, Marie-Adélaïde suivra l'exemple des grands souverains de sa Maison, qui ont fondé notre indépendance. (...) De son côté le peuple luxembourgeois, dans les tragiques complications et les angoisses de l'heure présente, ressent plus que jamais le besoin de se serrer étroitement autour du trône, qui est la meilleure et la plus sûre sauvegarde de ses libres institutions et de son indépendance. (...) "

Comblent le fossé entre le trône et le peuple

Les résultats du référendum du 28 septembre 1919 montrent l'ampleur du fossé qui s'est creusé entre le trône et une partie de la population. Même si 80 % des électeurs se prononcent en faveur du maintien de la monarchie, cette issue masque d'importants clivages régionaux et sociaux. Ainsi à Esch-sur-Alzette, le centre industriel de la Minette, 55 % de la population votent pour la république. A Hollerich, le faubourg ouvrier de la capitale, il y a 43 % de suffrages républicains. Après 1919, la cicatrisation se fait lentement. La première tâche de la nouvelle Grande-Duchesse sera de regagner l'adhésion de toutes les couches sociales et de tous les partis politiques du pays. Dans la réédition de son manuel en 1929, Arthur Herchen s'efforce d'as-

seoir la légitimité des Nassau-Weilbourg sur la continuité avec les "princes nationaux" de la période médiévale. Le temps historique qui les sépare devient celui des "dominations étrangères". La grande figure de Jean l'Aveugle constitue le point de référence dans le passé luxembourgeois auquel Herchen essaie de relier les Nassau-Weilbourg. Ainsi il note que Guillaume IV a choisi la devise de Jean l'Aveugle "Ich dien", que Marie-Adélaïde est la première grande-duchesse née sur le sol luxembourgeois après ce comte et que le fils aîné de la Grande-Duchesse Charlotte a reçu son nom en hommage au vainqueur de Crécy. Herchen écrit: "On l'a appelé le Prince Jean. Ce nom est plus et mieux qu'un symbole et un hommage de ses parents à la mémoire du plus populaire de nos anciens souverains, Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême: il est, pour ainsi dire, la personnification de l'âme nationale luxembourgeoise".

Une lente démythification

En Belgique, Henri Pirenne critique la thèse des "dominations étrangères" dès 1899. A partir des années 1930, l'historien arlonnais Marcel Bourguignon la rejette dans ses publications sur l'ancien duché de Luxembourg. En revanche, les historiens grand-ducaux, tels Nicolas Margue ou Joseph Meyers, continuent à populariser le thème même après la Deuxième Guerre mondiale. Il faut attendre la parution du nouveau manuel d'histoire luxembourgeoise de Paul Margue et de Gilbert Trausch (1974-1977) pour voir disparaître l'expression des ouvrages de l'enseignement secondaire. Dans l'introduction au tome consacré au Luxembourg sous l'Ancien Régime, Gilbert Trausch explique que les transferts de souveraineté sont "une procédure familière" à l'époque et qu'ils n'affectent guère les populations. Contrairement au manuel de Herchen, les nouveaux ouvrages s'intéressent surtout à l'histoire économique, sociale et culturelle des populations et très peu aux événements dynastiques. En 1981, Jean Stengers publie un article très remarqué sur "le mythe des dominations étrangères dans l'historiographie belge" dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*. Inspiré par ce travail, Trausch insère un chapitre

intitulé "le mythe des dominations étrangères" dans son livre *Le Luxembourg*, paru à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'indépendance. On pourrait penser que suite à ces publications les "dominations étrangères" seraient définitivement éliminées du discours histo-

Le mythe survit dans la littérature de compilation et de vulgarisation malgré sa réfutation scientifique.

rique. Mais il n'en est rien. Les manuels d'histoire édités en 1998 et 1999 par les syndicats des enseignants pour les écoles primaires parlent toujours de "Fremdherrschaft". De même "les dominations étrangères" existent toujours pour les auteurs de la bande dessinée "Deemols" sortie par les Editions Guy Binsfeld l'année dernière. Ainsi le mythe survit dans la littérature de compilation et de vulgarisation malgré sa réfutation scientifique.

Guy Thewes

historien au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg

Bibliographie

A. CALMES, *Naissance et débuts du Grand-Duché 1814-1830. Le Grand-Duché de Luxembourg dans le Royaume des Pays-Bas*, Luxembourg, 1971.

J. STENGERS, *Le mythe des dominations étrangères dans l'historiographie belge*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 59, 1981, p. 382 - 401

G. TRAUSCH, *Aux origines du sentiment national luxembourgeois: Histoire et coup de pince ou mythes et réalités*, dans *nos cahiers*, 1984, N° 2, p. 73 - 111.

G. TRAUSCH, *Le Luxembourg. Emergence d'un Etat et d'une Nation*, Anvers, 1989.

G. TRAUSCH, *Les Orange-Nassau et les Nassau-Weilbourg. Fidélité au principe monarchique et attachement à la personne du souverain*, dans *Le centenaire de notre dynastie raconté par les médailles*, Luxembourg, 1990.

G. TRAUSCH, *Les Luxembourgeois face aux étrangers. Les débuts d'un long débat*, in: *Lëtzebuerg de Lëtzebuerg? Le Luxembourg face à l'immigration*, sous la direction de Michel Pauly, Luxembourg, 1985, p. 23-42.

Welches sind die Konsequenzen der zunehmenden Medialisierung unserer Erfahrungswelt?

Um diese Frage zu diskutieren, veranstaltet INTER-ACTIONS am 15. und 16. Mai 2000 ein Kolloquium zu dem Thema

"Von der realen zur virtuellen Welt? Die Zukunft des Individuums in der neuen Kommunikationskultur"

Das Kolloquium wird im Bâtiment Jean Monet der Europäischen Kommission in Luxemburg unter der Schirmherrschaft des luxemburgischen Staatsministers Jean-Claude JUNKER stattfinden. Nach Grußworten von Herrn Paul HELMINGER, Bürgermeister der Stadt Luxemburg, und Frau Marie-José JACOBS, Familienministerin, und nach einleitenden Referaten von Frau Viviane REDING, EU-Kommissarin für Bildung und Kultur, und Herrn Christoph HUBIG, Professor für Philosophie an der Universität Stuttgart, werden wir in den vier Schwerpunkten Arbeit, Konsum, Erziehung und Demokratie, die jeweils von einem Experten eingeleitet werden, den individuellen Konsequenzen der angedeuteten medialen Veränderungen nachgehen. Alle Beiträge werden simultan ins Deutsche bzw. ins Französische übersetzt.

Das Programm des Kolloquiums ist auf Anfrage erhältlich.

(Tel: 49 26 60, HH. Nottrot oder Werner)